

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU SMAGE DU 26/02/2020

Le vingt-six février deux mil vingt, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni à la Halle aux Veaux à LA FERTE-GAUCHER (77320) sous la présidence de M. CAUX Nicolas.

Date de convocation : 20/01/2020

Début de réunion : 18h00

Nombre de délégués titulaires en exercice 38 - Présents : 21

Collèges par compétences	Nombres de délégués	Quorum	Nombre de votant
SAGE	38 (dont 27 GEMAPI)	20	23
GEMAPI	27	15	17

		Collège	Nom	Présents	Représentés	Absents
CC des Deux Morin	Titulaire	SAGE – GEMAPI	M. DEVESTELE Philippe	X		
	Titulaire	SAGE – GEMAPI	M. DELESALLE Jean-François	X		
	Titulaire	SAGE – GEMAPI	M. NEIRYNCK Luc	X		
	Titulaire	SAGE – GEMAPI	M. LEMOINE Remy	X		
	Titulaire	SAGE				
CA de Coulommiers et Pays de Brie	Titulaire	SAGE – GEMAPI	M. MARCILLY Fabrice			Excusé
	Titulaire	SAGE – GEMAPI	M. FOURNIER Pascal			Excusé
	Titulaire	SAGE – GEMAPI	M. CAUX Nicolas	X		
	Titulaire	SAGE – GEMAPI	M. CAROUGE Bernard	X	Arrivé à 18h30	
	Titulaire	SAGE – GEMAPI	M. VAUDESCAL Jean-Louis			Excusé
	Titulaire	SAGE – GEMAPI	M. MUSART Jean-Luc	X		
CC du Provinois	Suppléant	SAGE – GEMAPI	M. DHORBAIT Guy	X		
	Titulaire	SAGE – GEMAPI	M. BOULLOT Alain	X		
	Titulaire	SAGE – GEMAPI	M. HANNETON Alain			Excusé
	Titulaire	SAGE – GEMAPI	M. RAMBAUD Jean-Claude			Excusé
	Titulaire	SAGE – GEMAPI	Mme NEYRINCK Véronique			Excusée
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	SAGE – GEMAPI	M. VERDELLET Fernand	X		Excusé
	Titulaire	SAGE – GEMAPI	M. STROHL Gilbert			Excusé
	Titulaire	SAGE – GEMAPI	M. RIBOURG Patrick		X : Pouvoir à M. VERDELLET	
	Titulaire	SAGE – GEMAPI	M. DEMUR Emmanuel	X		
CA Pays de Meaux	Titulaire	GEMAPI	Mme KACI Chantal			
	Titulaire	GEMAPI	M. VAVON Christian			
CC Val Briard	Titulaire	SAGE – GEMAPI	Mme DUVAL			Excusé
CC de la Brie Champenoise	Suppléant	SAGE – GEMAPI	M. GARCIA Juan	X		
	Titulaire	SAGE – GEMAPI	M. THEISEN Pascal	X		
	Titulaire	SAGE	Mme GOHIN Delphine	X		
	Titulaire	SAGE	M. MONDOLOT Gilbert	X		
CC Sézanne-Sud-Ouest-Marnais	Titulaire	SAGE – GEMAPI	M. LIEGEOIS Michel	X		
	Titulaire	SAGE – GEMAPI	Mme ROUSSEAU Joceline	X		
	Titulaire	SAGE – GEMAPI	M. DEGOIS Guy	X		
	Titulaire	SAGE	M. CADET Jean-Pierre		X : Pouvoir à M. LIEGEOIS	
CC du Sud Marnais	Titulaire	SAGE	M. GUILLAUME Patrick	X		
CC Paysage de Champagne	Titulaire	SAGE	M. LOMBARD Maurice			Excusé
	Titulaire	SAGE	M. GUINAND Henri			
CA d'Epervay	Titulaire	SAGE	M. LHEUREUX Christian			
	Titulaire	SAGE	M. DENIS Max	X		
CC Canton de Charly-sur-Marne	Titulaire	SAGE	M. BERNON Roger			
CA Région de Château Thierry	Titulaire	SAGE	M. MOROY Alain	X		

Invités : Monsieur D'HONDT Régis, Monsieur PERES Hervé

M. CAUX remercie les membres du comité d'être présents à cette réunion. La condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie la séance est ouverte. M. CAUX informe que la réunion se terminera avant 19h30 pour permettre à certains délégués de participer à autres réunions après. M. CAUX souhaite la bienvenue aux représentants des CC du Val Briard, CC Canton de Charly sur Marne, CA Région de Château Thierry et CA d'Epervay.

Secrétaire de séance : M. DHORBAIT Guy

ORDRE DU JOUR**0. Approbation du procès-verbal du 18/12/2019,****1. Présentation du rapport d'activité 2019 et programme d'action 2020,****2. Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2019 des syndicats suivants :**

- Syndicat du Ru de Lochy,
- Syndicat Mixte du Bassin de l'Aubetin,
- Syndicat Intercommunal du bassin de l'Amont du Grand Morin,
- Syndicat Mixte d'Etude et Travaux pour l'aménagement et l'entretien du bassin du Grand Morin (aval),
- SMAGE des Deux Morin.

3. Vote du budget unique du SMAGE des Deux Morin pour 2020,**4. Points divers :**

- 4.1 Installation du RIFSEEP (grade de technicien),
- 4.2 Dossier de l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) du Grand Morin
- 4.3 Convention entre le Communauté d'Agglomération de Val d'Europe Agglomération et le SMAGE des Deux Morin pour la gestion des bassins d'eaux pluviales.

Pour les affaires générales, notamment l'élection du président et des membres du bureau, le vote du budget et l'approbation du compte administratif, les décisions relatives aux ressources humaines et les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat, l'ensemble des délégués, quel que soit leur collège d'appartenance est appelé à se prononcer. Les délégués siégeant aux deux collèges ne valent que pour une voix.

0. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DU 12/11/2019

Le procès-verbal du 18/12/2019 a été envoyé aux délégués par e-mail préalablement à la réunion.

Aucune remarque n'est faite, M. CAUX le met au vote.

	Collège SAGE	Collège GEMAPI	Totaux
Vote POUR	22	/	22
Vote ABSTENTION	0	/	0
Vote CONTRE	0	/	0

Le procès-verbal du comité syndical du 18/12/2019 est approuvé à l'unanimité.

1. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2019 ET DU PROGRAMME D'ACTIONS 2020

Le rapport d'activité 2019 et le programme d'action 2020 du SMAGE des Deux Morin pour la compétence mise en œuvre du SAGE 2 Morin (voir la présentation en annexe) a été présenté et validé par le comité syndical.

2. VOTE DES COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Le SMAGE des Deux Morin exerce la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) depuis le 1^{er} janvier 2020 sur le bassin versant du Grand Morin.

De ce fait, le SMAGE des Deux Morin doit voter les comptes de gestion et les comptes administratifs 2019 des syndicats suivants :

- Syndicat Mixte du Bassin de l'Aubetin (SMBA),
- Syndicat Mixte d'Etude et Travaux pour l'Aménagement et l'Entretien du bassin du Grand Morin (SMETAE),
- Syndicat Intercommunal du bassin de l'Amont du Grand Morin (SIBAGM),
- SMAGE des Deux Morin.

2.1 VOTE DES COMPTES DE GESTION :

Les résultats des comptes de gestion ont été vérifiés et sont identiques au compte administratif pour l'exercice 2019. Les comptes de gestion sont mis au vote.

	Collège SAGE	Collège GEMAPI	Totaux
Vote POUR	22	/	22
Vote ABSTENTION	0	/	0
Vote CONTRE	0	/	0

⇒ **Délibération n°2020-01 : Comptes de gestion 2019**

2.2 VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS :

Les comptes administratifs sont présentés :

- **Syndicat du Ru de Lochy :**

Le syndicat du Ru de Lochy a été dissout par l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI/N°67 du 15/07/2019 suite au retrait des communes d'Esblly, Montry et Saint-Germain-sur-Morin de la Communauté de Communes du Pays Créçois et leurs adhésions à la Communauté d'Agglomération Val d'Europe Agglomération au 31 décembre 2019. De ce fait, la Communauté d'Agglomération Val d'Europe Agglomération doit voter le compte de gestion et le compte administratif du syndicat du Ru de Lochy.

Par conséquent, la Communauté d'Agglomération Val d'Europe Agglomération a récupéré le compte de gestion et administratif 2019, ils prendront en charge tous les restes à payer des travaux commandés en 2019. Pour les travaux commandés en 2020, c'est le SMAGE des Deux Morin qui les prendra en charge.

- **Syndicat Mixte du Bassin de l'Aubetin :**

Le compte administratif du syndicat de l'Aubetin (ci-dessous) a été présenté.

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (BU 2019 : 101 461.45)	9 776.32
Recettes (BU 2019 : 101 461.45)	32 326.00
Solde de l'exercice 2019	22 549.68
Solde de l'exercice 2018	71 461.45
Report exercice 2020	94 011.13

- **Syndicat Mixte d'Etude et Travaux pour l'Aménagement et l'Entretien du bassin du Grand Morin (SMETAE),**

Le compte administratif du syndicat aval du Grand Morin (ci-dessous) sera présenté.

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (BU 2019 : 706 340.14)	88 042.45
Recettes (BU 2019 : 706 340.14)	162 061.35
Solde de l'exercice 2019	74 018.90
Solde de l'exercice 2018	544 278.14
Report exercice 2020	259 280.00
INVESTISSEMENT	
Dépenses (BU 2019 : 549 890.65)	308 059.65
Recettes (BU 2019 : 549 890.65)	38 936.27
Solde de l'exercice 2019	-269 123.38
Solde de l'exercice 2018	99 238.72
Report exercice 2020	-169 884.66
Reste à réaliser – Dépenses	-239 611.38
Reste à réaliser – Recettes	50 479.00
Affectation 2020	359 017.04

- **Syndicat Intercommunal du bassin de l'Amont du Grand Morin (SIBAGM)**

Le compte administratif du syndicat amont du Grand Morin (ci-dessous) sera présenté

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (BU 2019 : 357 411.00)	247 394.30
Recettes (BU 2019 : 357 411.00)	262 553.30
Solde de l'exercice 2019	15 159.00
Solde de l'exercice 2018	137 098.41
Report exercice 2020	110 159.08
INVESTISSEMENT	
Dépenses (BU 2019 : 250 698.74)	79 946.42
Recettes (BU 2019 : 250 698.74)	52 575.00
Solde de l'exercice 2019	-27 371.42
Solde de l'exercice 2018	-14 726.91
Report exercice 2020	-42 098.33
Affectation 2020	42 098.33

- **Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Deux Morin (SMAGE 2 Morin).**

Le compte administratif du SMAGE des Deux Morin (ci-dessous) a été présenté.

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (BU 2019 : 450 576.35)	160 614.89
Recettes (BU 2019 : 450 576.35)	257 040.41
Solde de l'exercice 2019	96 425.52
Solde de l'exercice 2018	221 113.87
Report exercice 2020	219 842.30
INVESTISSEMENT	
Dépenses (BU 2019 : 27 534.92)	0.00
Recettes (BU 2019 : 27 534.92)	401.33
Solde de l'exercice 2019	401.33
Solde de l'exercice 2018	-1271.57
Report exercice 2020	1672.90
Affectation 2020	1271.57

Aucune remarque n'étant formulée sur les comptes administratifs. M. CAUX est invité à sortir de la salle et ne prendra pas part au vote. M. LIEGEOIS (vice-président) procède au vote des comptes administratifs 2019.

	Collège SAGE	Collège GEMAPI	Totaux
Vote POUR	21	/	21
Vote ABSTENTION	0	/	0
Vote CONTRE	0	/	0

Les comptes administratifs sont approuvés.

⇒ Délibération n°2020-n°02 : Comptes administratifs 2019

- **Reports des résultats des comptes administratifs de 2019**

M. CAUX rentre dans la salle, présente et fait voter les reports des résultats des comptes administratifs de 2019

n° Helios		Sect. Fonct	Sect. Invest
28800	SMAGE DES 2 MORIN	221 113,87	-1 271,57
33200	Syndicat Aval du Grand Morin	618 297,04	-169 884,66
33100	SIBAGM	152 257,41	-42 098,33
60400	Syndicat de l'aubetin	94 011,13	
	Cumul des reports	1 085 679,45	-213 254,56
	Reports 001 déficit invest	-213 254,56	
	Reports 002 excédent fonct	683 292,51	
	Affectation 1068 (2020)	402 386,94	

Reste à Réaliser 2019	
dépenses	-239 611,38
recettes	50 479,00
Tota RAR 2019	-189 132,38

Les reports de chaque syndicat sont mis au vote.

	Collège SAGE	Collège GEMAPI	Totaux
Vote POUR	22	/	22
Vote ABSTENTION	0	/	0
Vote CONTRE	0	/	0

Les reports des résultats des comptes administratifs de 2019 sont approuvés.

⇒ **Délibération n°2020-n°03 : Report des comptes administratifs 2019****3. VOTE DU BUDGET UNIQUE DU SMAGE DES DEUX MORIN 2020**- **Ventilation des dépenses d'administration générale :**

Avant la présentation du budget prévisionnel 2020, une délibération doit être prise sur la répartition des charges générales entre les deux compétences SAGE et GEMAPI.

Conformément, l'article 10 des statuts du SMAGE des Deux Morin prévoit que « *Les dépenses d'administration générale du syndicat seront ventilées entre les 2 compétences chaque année selon des modalités fixées par délibération du Comité Syndical.* »

Il est proposé au comité syndicat que les dépenses d'administration générale qui sont les suivantes, soient imputées sur la compétence SAGE :

- Les charges de personnel et frais associés (logiciel comptabilité : paie et gestion du personnel) au poste de la comptable-secrétaire,
- Les indemnités des élus,
- Le loyer des locaux et les charges locatives,
- La location du copieur et les frais d'impressions,
- La ligne de téléphone fixe.

La ventilation des dépenses d'administration générale est mise au vote.

	Collège SAGE	Collège GEMAPI	Totaux
Vote POUR	22	/	22
Vote ABSTENTION	0	/	0
Vote CONTRE	0	/	0

La ventilation des dépenses d'administration générale est approuvée.

⇒ **Délibération n°2020-n°04 : Répartition des dépenses d'administration générale du syndicat entre les deux compétences : SAGE et GEMAPI**

Budget unique prévisionnel 2020 :

Le projet du budget prévisionnel 2020 (ci-dessous) est présenté, il a été envoyé par e-mail préalablement à la réunion. L'élaboration du budget du SMAGE des Deux Morin pour 2020 a été réalisée avec la trésorerie de Coulommiers qui l'a validé.

BUDGET PREVISIONNEL SMAGE 2020

Section fonctionnement		BU 2020		
Comptes		SAGE	GEMAPI	TOTAL
0001	Déficit antérieur reporté			
60612	Energie- electricité		500	500
60622	Carburant	1 000,00	3 500,00	4 500,00
60631	Fournitures d'entretien	3 500,00	800,00	4 300,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 000,00	4 000,00	6 000,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	2 000,00	4 000,00
611	Frais de reproduction et maintenance copieur (jvs+maintenance copieur)	5 700,00		5 700,00
6132	Loyer locaux du SMAGE	4 000,00		4 000,00
614	charges locatives Loyer	1 500,00		1 500,00
615232	autres travaux		161 974,72	161 974,72
615232	entretien aubetin		30 000,00	30 000,00
	désembaclement aubetin (crues inondations)		30 000,00	30 000,00
	entretien ru de lochy		15 000,00	15 000,00
	désembaclement ru de lochy (crues inondations)		15 000,00	15 000,00
	entretien GRD MORIN AMONT 2019 + 2020		104 000,00	104 000,00
	désembaclement GRD MORIN AMONT		80 000,00	80 000,00
	entretien MO AVAL GRD MORIN		5 625,00	5 625,00
	entretien AVAL GRD MORIN - secteur 2		80 000,00	80 000,00
	désembaclement AVAL GRD MORIN		130 000,00	130 000,00
	entretien ru de vaudessard (marché pas signé)		45 385,00	45 385,00
entretien ru de la fosse aux coqs (marché pas signé)		89 778,00	89 778,00	
DIG globale Bassin Versant GRD MORIN + Affluents		15 000,00	15 000,00	
61551	Entretien matériel roulant	170 128,30	2 500,00	172 628,30
	Entretien autres biens mobiliers (informatique)		2 000,00	2 000,00
61558	réparation balise Châtillon s/Morin		5 000,00	5 000,00
	Maintenance (jvs+site internet)	2 500,00		2 500,00
	Systèmes alerte balise AVAL GRD MORIN		4 000,00	4 000,00
6156	maintenance balise (6 balises)		3 000,00	3 000,00
6161	Assurance syndicat	3 000,00	4 100,00	7 100,00
6182	Documentation générale et technique	500,00	1 000,00	1 500,00
617	Etudes ve/orail		10 632,00	10 632,00
617	Etudes (ruisselement + papi)	145 125,00		145 125,00
6225	Honoraires (dont indemnité receveur)	1 000,00		1 000,00
6231	Frais de publication (dont site internet)	3 000,00	3 000,00	6 000,00
6232	fêtes et cérémonies	200,00	100,00	300,00
6236	Frais impression évènements communication		3 400,00	3 400,00
6238	divers		900,00	900,00
6251	voyages et déplacements (évènements)		1 000,00	1 000,00
6256	Frais de mission et déplacement (événement)	1 000,00	2 250,00	3 250,00
6261	Frais d'affranchissement	3 500,00	1 000,00	4 500,00
6262	Frais de téléphone et internet	2 000,00	5 000,00	7 000,00
6281	abt., concours, cotisations (CEPRI)	500,00	500,00	1 000,00
	TOTAL CHAPITRE 011	352 153,30	861 944,72	1 214 098,02
6332	FNAL	80,00	50,00	130,00
6336	CNFPT/CDG	700,00	1 000,00	1 700,00
64111	Salaires+charges salariales titulaires	70 000,00	40 000,00	110 000,00
64131	Salaires+charges salariales contractuels	26 000,00	25 705,08	51 705,08
6451	URSSAF (part patronale)	19 000,00	12 525,95	31 525,95
6453	RETRAITE (part patronale)	19 000,00	10 000,00	29 000,00
6454	ASSEDIC (part patronale)	2 100,00	1 044,00	2 144,00
6455	assurance	6 000,00	4 000,00	10 000,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux+Cotisations Mutuelle (part patronale)	1 700,00	1 000,00	2 700,00
6488	Tickets restaurant + cnas (part patronale)	7 821,00	4 614,00	12 435,00
6475	Médecine du travail	500,00	500,00	1 000,00
	TOTAL CHAPITRE 012	151 901,00	100 439,03	252 340,03
651	redevances logiciel (suite adobe)	3 000,00	1 000,00	4 000,00
6531	Indemnité Président + 2 Vice-Présidents	17 000,00		17 000,00
6533	Cotisation retraite et sécu Président + 2 Vice-Président	2 000,00		2 000,00
6535	Frais de formation	1 000,00	2 000,00	3 000,00
65888	Autres	20,00	20,00	40,00
	TOTAL CHAPITRE 65	23 020,00	3 020,00	26 040,00
6711	Intérêts moratoires	2 000,00	1 000,00	3 000,00
6718	autres charges exceptionnelles sur op de gestion	1 000,00	500,00	1 500,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 000,00	1 000,00	2 000,00
	TOTAL CHAPITRE 67	4 000,00	2 500,00	6 500,00
023	Virement à la section d'investissement	25 000,00	350 000,00	375 000,00
	TOTAL VIRT SECT INVESTISSEMENT	25 000,00	350 000,00	375 000,00
6811	Amortissements	1 000,00	15 000,00	16 000,00
	TOTAL CHAPITRE 042	1 000,00	15 000,00	16 000,00
	Dépenses	557 074,30	1 332 903,75	1 889 978,05
Comptes		SAGE	GEMAPI	TOTAL
002	Excédent de fonctionnement reporté	219 842,30	463 450,21	683 292,51
6479	remboursements sur autres charges charges sociales	3 600,00	2 200,00	5 800,00
64719	remboursement JSS- CPAM			
	TOTAL CHAPITRE 013	3 600,00	2 200,00	5 800,00
777	Quote-part des subventions investissements		3 000,00	3 000,00
	TOTAL CHAPITRE 042		3 000,00	3 000,00
74718	slide subv animation N-1(2018 et 2019)		34 000,00	34 000,00
	Subvention PAPI			
	AESN subvention salaires 50% + fonctionnement 50% (ANIMATRICE SAGE)			0,00
	AESN subvention fonctionnement 50%		6 000,00	6 000,00
	GRD EST subvention conseil regional N-1		4 500,00	4 500,00
	AESN subvention etude 80% des etudes (200 000€)		84 127,00	84 127,00
	AESN-subv AESN subvention salaires 50% + fonctionnement 50%(TECHNICIEN RIVIERE)		62 943,54	62 943,54
	subvention dpt 77 + AESN entretien aubetin		3 651,00	3 651,00
	subvention dpt 77 + AESN entretien ru de lochy		1 642,00	1 642,00
	subvention dpt 77 + AESN entretien GRD MORIN AMONT		18 885,00	18 885,00
	subvention dpt 77 desembaclement GRD MORIN AMONT		5 000,00	5 000,00
	subvention dpt 77 + AESN entretien AVAL GRD MORIN secteur 2		10 527,00	10 527,00
	subvention dpt 77 desembaclement AVAL GRD MORIN		10 000,00	10 000,00
	subvention dpt 77DIG globale Bassin Versant GRD MORIN + Affluents		1 500,00	1 500,00
74758	participation epci + convention petit Morin	205 000,00	750 000,00	955 000,00
	TOTAL CHAPITRE 74	333 627,00	864 148,54	1 197 775,54
75888	autres produits divers gestion courante	5,00	5,00	10,00
	TOTAL CHAPITRE 75	5,00	5,00	10,00
7788	Produits exceptionnels divers		100,00	100,00
	TOTAL CHAPITRE 77	0,00	100,00	100,00
	Recettes	557 074,30	1 332 903,75	1 889 978,05

BUDGET PREVISIONNEL SMAGE 2020

Section Investissement		BU 2020			
Comptes		SAGE	GEMAPI	TOTAL	
0001	Déficit d'investissement	1 271,57	211 982,99	213 254,56	
13911	Subventions d'investissement		3 000,00	3 000,00	
	TOTAL CHAPITRE 040		3 000,00	3 000,00	
2051	Logiciel	1 000,00	3 000,00	4 000,00	
	TOTAL CHAPITRE 20	1 000,00	3 000,00	4 000,00	
2183	Matériel de bureau et informatique	13 000,00	1 500,00	14 500,00	
2182	Matériel de transport	2 000,00	22 852,00	24 852,00	
2184	Mobilier	5 000,00	1 000,00	6 000,00	
2188	autres Immo Incorporables (equipements techniques)	5 000,00	2 500,00	7 500,00	
	TOTAL CHAPITRE 21	25 000,00	27 852,00	52 852,00	
2318	mo - travaux renforcement berges- etat parcelaire ru du mesnil voucourtois à couilly pont aux dames		2 940,00	2 940,00	
	programme entretien 2019- secteur 1- ESBLY à C		63 961,20	63 961,20	
	entretien ru du mesnil voucourtois à couilly pont aux dames		77 268,00	77 268,00	
	Mo - Programme entretien (bec)		29 748,00	29 748,00	
	programme entretien des rus 2019 (bec)		34 260,00	34 260,00	
	intervention ponctuelles sur communes		14 694,18	14 694,18	
	renforcement des berges (SEGI)		16 140,00	16 140,00	
	TOTAL CHAPITRE 23		239 611,38	239 611,38	
	4581	ETUDE RCE (SEGI - 6 ouvrages AMONT GM)		117 288,00	117 288,00
		TRAVAUX VELOTRAIL		25 000,00	25 000,00
Nettoyage ru lochy (Siphon)			45 648,00	45 648,00	
ETUDE Restauration du vannetin - chartranges			50 000,00	50 000,00	
Travaux RCE LFG (2 ouvrages)			70 000,00	70 000,00	
Nouvelle ETUDE RCE lot1-6 ouvrages AMONT GRD MORIN			250 000,00	250 000,00	
Nouvelle ETUDE RCE lot2-2 ouvrages AVAL GRD MORIN			100 000,00	100 000,00	
Nouvelle ETUDE RCE lot3-1 ouvrage RU DE LOCHY			50 000,00	50 000,00	
Travaux rampe d'enrochement RU des Cordellins			15 000,00	15 000,00	
Travaux berges (etude SEGI) AVAL GRD MORIN			40 000,00	40 000,00	
Travaux berges AMONT GRD MORIN			15 000,00	15 000,00	
MO réparation CLAPET MOUROUX (SEGI)			14 400,00	14 400,00	
Travaux réparation CLAPET MOUROUX			125 600,00	125 600,00	
Electrification des vannes AVAL GRD MORIN			18 000,00	18 000,00	
Moulin de Tigeaux et Boissy Le Châtel			60 000,00	60 000,00	
TOTAL CHAPITRE 45			995 936,00	995 936,00	
		Dépenses	27 271,57	1 481 382,37	1 508 653,94

Comptes		SAGE	GEMAPI	TOTAL
R001	Excédent d'investissement reporté			
021	virt section de la section de Fonctionnement	25 000,00	350 000,00	375 000,00
	TOTAL VIRT SECTION FCT	25 000,00	350 000,00	375 000,00
28051	Amortissement Logiciel	0,00	2 000,00	2 000,00
28183	Amortissement Matériel de bureau et informatique	1 000,00	5 000,00	6 000,00
28182	Amortissement Matériel de transport		2 500,00	2 500,00
28184	Amortissement Mobilier		3 000,00	3 000,00
28188	Amortissement autres immo incorporables (equipements techniques)		2 500,00	2 500,00
	TOTAL CHAPITRE 040	1 000,00	15 000,00	16 000,00
10222	FCTVA		1 000,00	1 000,00
1068	Affectation resultat	1 271,57	401 115,37	402 386,94
	TOTAL CHAPITRE 10	1 271,57	402 115,37	403 386,94
1323	Subvention DPT 77-entretien 2019 GRD AVAL sect1		19 188,00	19 188,00
	Subvention DPT 77 -entretien 2019 Ru du Mesnil		23 180,00	23 180,00
	subvention AESN - entretien 2019 GRD AVAL Sect 1		4 506,00	4 506,00
1328	subvention AESN convention 113615-1		3 605,00	3 605,00
	TOTAL CHAPITRE 13		50 479,00	50 479,00
4582	Subvention AESN - ETUDE RCE (SEGI - 6 ouvrages AMONT GM)		117 288,00	117 288,00
	TRAVAUX VELOTRAIL_ subvention Depart 77		0,00	0,00
	Subvention AESN - ETUDE Restauration du vannetin - chartranges		40 000,00	40 000,00
	Travaux RCE LFG (2 ouvrages)		63 000,00	63 000,00
	Nouvelle ETUDE RCE lot1-6 ouvrages AMONT GRD MORIN		225 000,00	225 000,00
	Nouvelle ETUDE RCE lot2-2 ouvrages AVAL GRD MORIN		90 000,00	90 000,00
	Nouvelle ETUDE RCE lot3-1 ouvrage RU DE LOCHY		45 000,00	45 000,00
	Travaux rampe d'enrochement RU des Cordellins		13 500,00	13 500,00
	MO et Travaux CLAPET MOUROUX		70 000,00	70 000,00
	TOTAL CHAPITRE 45		663 788,00	663 788,00
	Recettes	27 271,57	1 481 382,37	1 508 653,94

Le budget prévisionnel du SMAGE des Deux Morin 2020 est mis au vote.

	Collège SAGE	Collège GEMAPI	Totaux
Vote POUR	22	/	22
Vote ABSTENTION	0	/	0
Vote CONTRE	0	/	0

Le budget prévisionnel du SMAGE des Deux Morin 2020 est approuvé.

⇒ Délibération n°2020-n°05 : Budget unique 2020

4. POINTS DIVERS

(Arrivée de M. CARROUGE)

4.1 Installation du RIFSEEP (grade de technicien) :

Lorsque le RIFSEEP est installé dans une collectivité, ce régime indemnitaire prévaut sur l'ancien régime.

Pour rappel, le RIFSEEP a été installé au SMAGE des Deux Morin le 04/09/2019 pour les grades d'adjoint administratif et d'attaché territorial.

Suite au recrutement du nouveau technicien de rivière (personne titulaire sur un grade de technicien), il est nécessaire d'installer le RIFSEEP pour tous les grades existants.

Il est proposé au comité syndical l'installation du RIFSEEP pour tous les grades existants.

Cette proposition est mise au vote.

	Collège SAGE	Collège GEMAPI	Totaux
Vote POUR	23	/	23
Vote ABSTENTION	0	/	0
Vote CONTRE	0	/	0

L'installation du RIFSEEP est approuvée.

⇒ **Délibération n°2020-n°06 : Installation du RIFSEEP pour tous les grades existants.**

4.2 : Dossier de l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) du Grand Morin

Le cabinet ESPELIA en charge de l'étude de gouvernance pour l'exercice de la compétence GEMAPI a réalisé un dossier afin que le SMAGE Deux Morin soit labellisé en Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE). Effectivement, le SMAGE étant compétent sur la totalité du bassin versant du Grand Morin, peut devenir EPAGE et ainsi être labellisé. Pour ce faire, une demande doit être faite pour l'instruction du dossier par les services de l'État.

Le dossier de l'EPAGE du Grand Morin est présenté (voir en annexe).

Le périmètre d'intervention du SMAGE des Deux Morin pour la compétence GEMAPI possède toutes les caractéristiques requises pour la constitution d'un EPAGE :

- le bassin versant du Grand Morin est un sous-bassin hydrographique de celui de la Marne, d'un seul tenant et sans enclave,
- il est caractérisé par de grandes dimensions associées à des enjeux de gestion de ses milieux aquatiques et de prévention des inondations importants,
- ses membres sont les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre compétents en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations,
- il n'existe pas d'autre EPAGE sur le périmètre.

Le comité syndical doit délibérer sur la demande de labellisation du syndicat en EPAGE du Grand Morin.

	Collège SAGE	Collège GEMAPI	Totaux
Vote POUR	/	17	17
Vote ABSTENTION	/	0	0
Vote CONTRE	/	0	0

La demande de labellisation du syndicat en EPAGE du Grand Morin est approuvée.

⇒ **Délibération GEMAPI n°2020-n°07 : Dépôt du dossier EPAGE du Grand Morin**

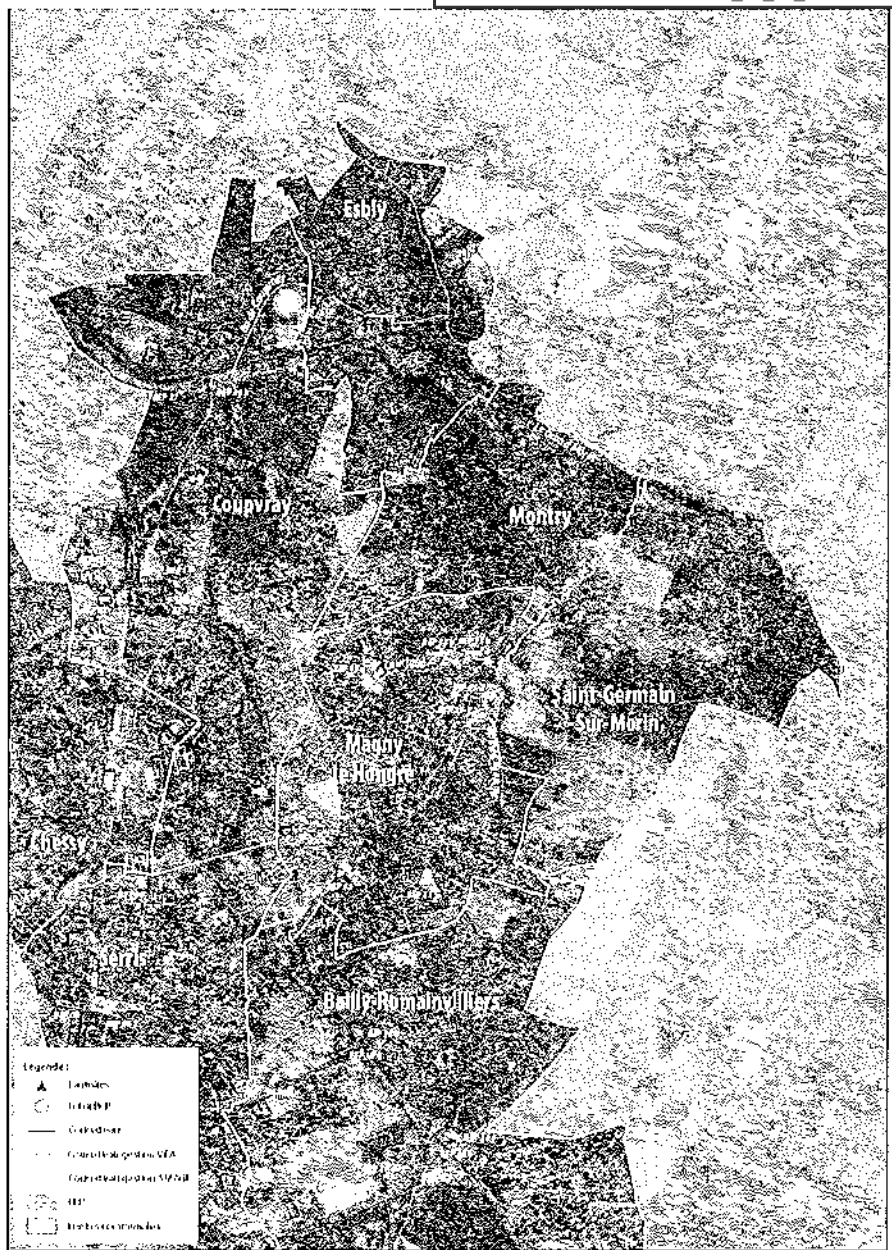
4.3 : Convention entre le Communauté d'Agglomération de Val d'Europe Agglomération et le SMAGE des Deux Morin pour la gestion des bassins d'eaux pluviales.

Suite à la prise de compétence GEMAPI par le SMAGE des Deux Morin sur le bassin versant du Grand Morin, la CA Val d'Europe Agglomération souhaite conserver la gestion des Bassins d'Eaux Pluviales.

Ces ouvrages étant liés à la compétence Eau Pluviales, en accord avec le SMAGE des Deux Morin, la CA Val d'Europe Agglomération a assorti sa délibération approuvant la modification des statuts de la précision suivante :

« La compétence GEMAPI s'exerce à l'exclusion des Bassins d'Eaux Pluviales de gestion VEA potentiellement situés sur le Bassin Versant, et de fixer comme limite l'exutoire de chaque dernier bassin situé en amont du ru concerné. »

Une convention délimitant les secteurs d'intervention entre le SMAGE des Deux Morin (en jaune sur la carte) et le CA Val d'Europe Agglomération (en bleu sur la carte) est donc nécessaire (voir carte ci-joint). Cette convention est valable un an avec renouvellement tacite.



0 1000 m

Val d'Europe Agglomération - Décembre 2019

VAL D'EUROPE

Après présentation, la convention doit être validée par le comité syndical et mise au vote.

	Collège SAGE	Collège GEMAPI	Totaux
Vote POUR	/	17	17
Vote ABSTENTION	/	0	0
Vote CONTRE	/	0	0

La convention entre le SMAGE 2 Morin et la CA Val d'Europe Agglomération est approuvée.

⇒ **Délibération GEMAPI n°2020-n°08**

4.4 : Point d'information suite aux crues février 2020 :

Nous tenons à remercier les personnes qui nous ont transmis des informations suite aux crues de début février 2020 car c'est en travaillant ensemble que les projets/actions avanceront au plus vite.

Face à la crue de février 2020, le SMAGE des 2 Morin a été réactif (en gardant le fonctionnement des anciens syndicats de rivières) en ayant une gestion à échelle de bassin versant et en prenant en compte les différents niveaux d'enjeu, notamment concernant les inondations.

Suite à la crue de début février, les services du SMAGE ont réalisé un travail d'équipe

- Hélène a contacté les communes à proximité du Grand Morin pour connaître l'ar (présence d'embâcle ? Habitation/route inondées ? etc.).
- Martine et Wendy ont été sur le terrain sur le bassin versant du Grand Morin (dont l'Aubetin) pour constater l'ampleur de la crue et identifiés les secteurs inondés et embâcles obstruant l'écoulement.

Suite à ce travail, le syndicat a lancé un programme de désembâclement dès le 5 février 2020.

- Dans une optique de solidarité sur le bassin versant, les travaux ont démarré à l'aval pour faciliter l'écoulement de l'eau et ainsi réduire l'enjeu inondation qui est important sur ce secteur. Les travaux se termineront le 28 février 2020. Une trentaine d'embâcles et/ou arbres sur le point de tomber qui ont été retirés au total sur le secteur aval.
- Les embâcles sur l'amont du territoire seront retirés une fois que le niveau d'eau sera stabilisé. En effet, l'enjeu inondation étant mineur à l'amont, ces embâcles permettent de freiner les écoulements vers l'aval. De plus, l'alternation de montées et de descentes des niveaux d'eau peuvent favoriser la création de nouveaux embâcles à tout moment. L'objectif est donc de rationaliser les interventions pour limiter les coûts et l'impact sur les milieux aquatiques en évitant plusieurs passages sur les mêmes secteurs dans un temps rapproché. Pour le moment une quinzaine embâcles doivent être retirés. Les dates d'interventions seront à déterminer selon les conditions météorologiques.

L'équipe technique continue de surveiller les prévisions météorologiques, les niveaux d'eau des différents cours d'eau et reste à votre disposition si besoin.

La séance est levée à 19h30

Date de publication : 11/03/2020

Secrétaire de séance

M. DHORBAIT Guy



Président du SMAGE des Deux Morin

M. CAUX Nicolas

